



République Française
Département de la Sarthe
Arrondissement LE MANS – Canton de Bonnétable
COMMUNE DE LA GUIERCHE
2 rue du Mans – 72380 LA GUIERCHE

N°86-11-2025
Page 1/3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA GUIERCHE

Date de la convocation : 07/11/2025

Date d'affichage convocation : 07/11/2025

EN EXERCICE : 15 membres

PRESENTS : 13

ABSENTS : 2

POUVOIR(S) : 2

VOTANT(S) : 15 dont 2 pouvoirs

ABSENTEION(S) : 0

EXPRIMES : 15

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N° 86-11-2025

Objet du projet de délibération : DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Éric BOURGE, Maire de La Guierche.

Présents selon l'ordre du tableau municipal :

- Monsieur Éric BOURGE : Maire
- Madame Martine BARRUYER, Monsieur Dominique CÔME : adjoints.
- Madame Régine RONCIERE, Monsieur Michel GUY, Monsieur Jany PERRIN, Madame Françoise ROSALIE, Madame Véronique DALMONT, Monsieur Pascal PAINEAU, Madame Véronique BUREL, Monsieur Gaëtan GEFFROY, Madame Emilie MENON, Monsieur Julien GERVAIS, Monsieur Christophe LHERMIER, Madame Laure BOURASSEAU conseillers municipaux.

Absent excusé : Monsieur Christophe LHERMIER et Monsieur Pascal PAINEAU

Absent non excusé : NEANT

Pouvoir(s) : 2

Monsieur Michel GUY été désigné secrétaire de séance.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2025

Publication : 01/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Département de la Sarthe
 Arrondissement LE MANS – Canton de Bonnétable
COMMUNE DE LA GUIERCHE
 2 rue du Mans – 72380 LA GUIERCHE

SUITE DELIBERATION N° 86-11-2025Exposé des faits :

Conformément à l'article L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire invite les conseillers municipaux à prendre connaissance des décisions qui ont été prises par lui, depuis la dernière séance de conseil municipal et ce, en vertu de la délégation accordée par délibération N°09-05-2020 du 26 mai 2020.

DECISION n°78-2025 Du 10/10/2025	Acceptation du devis n°ddr72-202510001062 du 10/10/2025 <u>Detect Reseaux</u> : 76 rue Albert Einstein 72000 Le Mans Opération de localisation du réseau d'eau – terrain sportif Montant : 600 € HT.
DECISION n°79-2025 Du 21/10/2025	Acceptation du devis n° 046613 app du 24/09/2025 <u>Delaboudiniere</u> : 28 Bd Pierre Lefaucheux 72100 Le Mans Remplacement vase d'expansion Montant : 590.03 € HT.
DECISION n°80-2025 Du 22/10/2025	Acceptation du devis Lumiplan du 22/10/2025 <u>Lumiplan</u> : 16 rue de Segur 33000 Bordeaux Renouvellement abonnement mensuel de panneau de signalisation intramuros année 2026 Montant : 45 € HT / mois.
DECISION n°81-2025 Du 23/10/2025	Acceptation du devis n° s39552 du 22/10/2025 <u>Direct signalétique</u> : Parc d'Activité de la Creule 59190 Hazerbrouck Remplacement de panneaux de signalisation aux abords de l'école Montant : 262, 97 € HT.
DECISION n°82-2025 Du 28/10/2025	Virement de crédit n°2 Besoin d'alimentation du compte 66111 « intérêts réglés à échéance » Montant : 2500 €
DECISION n°83-2025 Du 17/10/2025	Acceptation du devis n° 25000206 du 08/10/2025 <u>Plantagenet plantes</u> : 7 rue des figuiers – Argentay - 49700 Doue-en-Anjou Plantations végétalisation cimetière Montant : 375 € HT.
DECISION n°84-2025 Du 27/10/2025	Acceptation du devis n° d25011068756 du 20/10/2025 <u>Foussier</u> : 21 rue du Chatelet 72000 Allonnes Achat cadenas stade de foot Montant : 90.40 € HT.
DECISION n°85-2025 Du 27/10/2025	Acceptation du devis n° d 72001691 du 24/10/2025 <u>Conty</u> : 6 rue de Provence 72190 St Pavace Renouvellement d'un PC reconditionné école communale Montant : 752 € HT.
DECISION n°86-2025 Du 31/10/2025	Acceptation du devis n° d61555 du 31/10/2025 <u>Technigraph</u> : 247 rue de la Piece du Bois 72380 Montbizot Achat tampon encrure Montant : 13.55 € HT.



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2025

Publication : 01/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Département de la Sarthe
Arrondissement LE MANS – Canton de Bonnétable
COMMUNE DE LA GUIERCHE
2 rue du Mans – 72380 LA GUIERCHE

SUITE ET FIN DELIBERATION N° 86-11-2025

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Abstention : 0

Vote contre : 0

Vote pour : 15 dont 2 pouvoirs

➤ PREND ACTE des décisions susnommées et ne formule aucune observation particulière.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations, le 18 novembre 2025

LE MAIRE,
Eric BOURGE

Le Secrétaire de séance,
Michel GUY

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2025

Publication : 01/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

